

Communiqué de presse de la CTEBS, 31 août 2016

## **Prise de position de la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS) sur l'initiative pour les vaches à cornes**

**La décision de garder des vaches avec ou sans cornes dépend des circonstances dans les exploitations. Des facteurs tels que par exemple les systèmes de stabulation (stabulation libre ou stabulation entravée), la grandeur des troupeaux, des aspects de commercialisation (vente de bétail d'élevage, commercialisation du lait pour des spécialités telles que fromage ou lait de vaches à cornes), les directives Déméter pour l'agriculture biodynamique, les préférences des familles des chefs d'exploitation et enfin également les traditions (concours ou montées à l'alpage) jouent un rôle.**

Le comité de la CTEBS est d'avis que cette décision ne doit pas être influencée par des subventions de l'Etat et rejette par conséquent l'initiative pour les vaches à cornes. Les réflexions suivantes sont déterminantes :

- Ce n'est pas la tâche de l'Etat de soutenir la garde de vaches à cornes. De plus, il est politiquement faux de régler une pareille question dans la Constitution fédérale.
- L'encouragement de vaches à cornes par l'Etat irait inévitablement aux dépens d'autres mesures d'encouragement dans l'agriculture.
- Les coûts plus élevés de la garde de vaches à cornes doivent être couverts par le marché par des prix plus élevés.
- Du point de vue du risque de blessures pour l'homme et les animaux, l'écornage professionnel et compétent des animaux comporte de grands avantages.

L'absence naturelle de cornes existe chez les bovins et aussi chez d'autres ruminants. Dans les races d'animaux de rente (par ex. Angus), il y a depuis longtemps des races naturellement sans cornes et des lignées sans cornes.

Contact :

Andreas Aebi, président de la CTEBS, tél. 034 415 16 37

Lucas Casanova, président du comité de direction, tél. 041 729 33 11